

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN17 – Travaux de mise à 2x2 voies entre Vimy et Avion

Les travaux de mise à 2x2 voies de la RN17 entre Avion et Vimy engagés par la DREAL Hauts-de-France entreront dans une phase travaux importante à partir du 13 novembre 2017 jusque fin 2020.

Pour la 1^{ère} période, du lundi 13 novembre 8h au dimanche 31 décembre 18h, la Direction Interdépartementale des Routes Nord (DIRN) procédera à des restrictions de circulation sur la RN17 sur 1 km, sur la commune d'Avion, de jour comme de nuit.

Au cours de cette période, les restrictions de circulation suivantes impacteront le temps de parcours de l'usager.

Sens Lens → Vimy

- la circulation s'effectuera sur une voie sur 500 m après l'échangeur - Avion République,
- la vitesse sera limitée à 70 km/h,
- les manœuvres de dépassement seront interdites.

Sens Vimy → Lens

Fermetures de bretelles

- Sortie Avion République fermée du lundi 27 novembre au vendredi 15 décembre.
Pour pallier cette fermeture, la déviation consiste à poursuivre sur la RN17 jusqu'à la sortie Avion Centre, puis de reprendre la RN17 dans l'autre sens. Ainsi au premier giratoire prendre la 2^{ème} sortie vers Vimy puis au second giratoire reprendre la RN17 en direction d'Arras – Vimy pour retrouver la sortie Avion République dans ce sens.
- Entrée sur RN17 depuis Avion République (RD40) vers Lens fermée du lundi 18 au vendredi 22 décembre.
Pour pallier cette fermeture, la déviation consiste à poursuivre sur la RD40 et emprunter la RN17 en direction d'Arras – Vimy. Au giratoire de Vimy, faire le tour complet pour retrouver la RN17 en direction de Lens.

Pour information, la rue Paul Daumont à Avion sera fermée à la circulation par arrêté communal fin novembre/début décembre. L'accès piétons sera possible, à l'exception de périodes de travaux spécifiques ou durant les vacances scolaires.

La DIR Nord remercie les usagers de leur compréhension pour la gêne occasionnée.

La prochaine phase de travaux fera l'objet d'un communiqué de presse ultérieur.

Rappel à l'ensemble des usagers

A l'approche d'un chantier, vous devez :

- réduire votre vitesse,
- respecter les consignes délivrées par les panneaux,
- respecter les distances de sécurité,

afin d'assurer la sécurité de tous, notamment des agents en intervention.

Des contrôles de vitesse sont régulièrement effectués aux abords des routes.

[Contact presse](#)

Service Communication

Tél: 03 20 49 61 27 – 03 20 49 63 48 – 03 20 49 60 39

communication.dirn@developpement-durable.gouv.fr